



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	31
Convocations :	14 MARS 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/34

OBJET : Subventions aux associations – délibération distincte du vote du Budget-Exercice 2025 – Association Maison Pour Tous

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 27 août 2005 et l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités relative à ces dispositions,

Vu la délibération n°2024/151 du 9 décembre 2024, autorisant la signature, par Monsieur le Maire, de la convention liant la Ville à l'Association Maison Pour Tous ainsi que le versement d'un acompte par anticipation au vote du budget,

Considérant que les associations dotées de subventions supérieures à 23 000 € annuels, assorties de conditions d'octroi particulières, voient l'attribution de leur fonds soumise obligatoirement à la règle de la délibération distincte du vote du budget primitif depuis le 1^{er} janvier 2006,

Considérant la nécessité pour l'association de procéder au remplacement d'un four à céramique,

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'Association Maison Pour Tous :

- une subvention de fonctionnement de 234 507 € au titre de l'année 2025 ;
- une subvention d'investissement à hauteur de 4 000 € pour l'achat d'un four à céramique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE